

Enquête ASOS, Antalgiques Stupéfiants et Ordonnances Sécurisées

Le système français d'évaluation de la pharmacodépendance (addictovigilance) créé en 1990 a été officialisé en 1999 (Code de la Santé Publique). Coordonné par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), il repose entre autres sur un réseau de **13 centres d'addictovigilance**¹, implantés dans des Centres Hospitalo-Universitaires.

Parmi les **principales missions** des centres d'addictovigilance, il faut noter :

- le recueil des cas de pharmacodépendance, d'abus et d'usage détourné de substances psychoactives (drogues, médicaments) à l'exception de l'alcool et du tabac. Cela passe par un système de notifications spontanées de la part des professionnels de santé (dont les pharmaciens) qui ont l'obligation de déclarer à leur centre référent tous les cas graves de pharmacodépendance (hospitalisation, invalidité/incapacité, mise en jeu du pronostic vital, décès),
- l'identification et la prévention des risques pour la santé publique (abus, dépendance et usage détourné de médicaments, consommation de drogues, modes de consommation dangereux, *etc.*),
- l'évaluation du potentiel d'abus, de dépendance et d'usage détourné de substances psychoactives. Cela se traduit par des propositions d'avis de la Commission des Stupéfiants et Psychotropes au directeur général de l'ANSM et au ministre chargé de la santé sur les mesures à prendre pour préserver la santé publique dans le domaine de la lutte contre la pharmacodépendance, l'abus et l'usage détourné,
- l'information sur le risque d'abus, de dépendance et d'usage détourné des substances psychoactives.

Différentes **enquêtes de pharmacoépidémiologie** ont été développées par ce réseau d'addictovigilance auprès de pharmaciens, de médecins de centres spécialisés en addictologie, de médecins généralistes, de toxicologues analystes, de médecins légistes, *etc.*

L'**enquête ASOS** (*Antalgiques Stupéfiants et Ordonnances Sécurisées*) est l'une de ces enquêtes. Il s'agit d'une étude transversale annuelle sur la prescription d'antalgiques stupéfiants, réalisée pendant une semaine auprès d'un échantillon national tiré au sort de 1500 pharmacies d'officine (métropole et, depuis 2011, Outre-Mer).

Les objectifs de cette enquête sont :

- de décrire la population traitée par antalgiques stupéfiants
- de décrire les modalités de prescription des antalgiques
- d'évaluer le respect des règles de prescription des antalgiques
- de voir l'évolution dans le temps des traitements par antalgiques stupéfiants.

RESULTATS DE L'ENQUÊTE ASOS 2013

Participation et inclusions

En 2013, 211 pharmacies ont participé à l'enquête avec un taux de participation de 14,2 % et 534 malades ont été inclus, soit en moyenne, 2,53 malades par pharmacie par semaine. Ce nombre est en augmentation régulière depuis que cette enquête a été mise en place en 2001 (Figure 1).

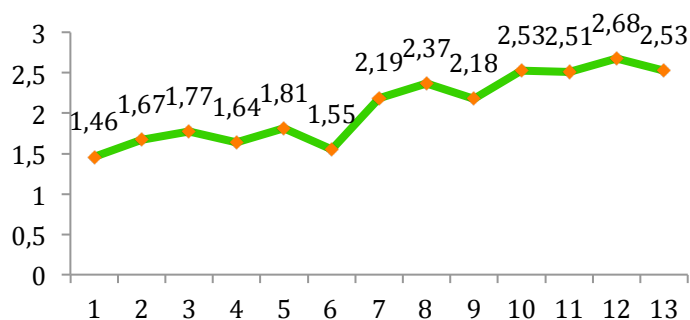


Fig. 1 : Nombre moyen de malades par pharmacie par semaine, 2001-2013

Caractéristiques des malades

L'âge moyen des malades était de 67,8 ans (médiane : 69 ; extrêmes : 4-106 ans), 40,4 % avaient 75 ans ou plus. Il y avait 57,6 % de femmes et 42,4 % d'hommes.

Prescription

La conformité aux règles de prescription est en amélioration avec l'emploi quasi systématique d'ordonnances sécurisées (96,6 % des ordonnances), la rédaction de la posologie en toutes lettres (85,8 %), le remplissage du carré de sécurité (85,5 %), un espace étroit entre la dernière ligne de prescription et la signature du médecin (73,9 %).

Prescripteurs

Les médecins libéraux représentaient 88,3 % des prescripteurs et les hospitaliers 11,5 %. Dans 88,2 % le médecin était généraliste, dans 11,8 % des cas un autre spécialiste (principalement cancérologie, 37,1 %, centre anti-douleur : 9,7 %, gastro-entérologue : 9,7 %).

Indications

En 2013, les indications rhumatologiques sont, comme depuis 2009, toujours majoritaires, suivies des indications cancérologiques et des indications neurologiques.

Médicaments

Les médicaments les plus prescrits sont, comme les années précédentes :

- par spécialités : Durogesic® et génériques (34,2%), Skénan® (18,9%), Actiskénan® (14,6 %) et Oxycontin® (14,5 %)
- par DCI : fentanyl (38,1 %), morphine (35,8 %) et oxycodone (24,8 %)

Prescription de fentanyl

Pour le fentanyl, la forme *patch* est majoritairement utilisée en 2013 dans les indications rhumatologiques et cancérologiques.

Pour le fentanyl à durée d'action courte, la prescription hors AMM est nettement moins fréquente qu'en 2012 : parmi les 19 malades (sur 26) pour lesquels l'indication est connue, la prescription est « hors AMM » (hors indication cancérologique et/ou absence de traitement opiacé de fond) dans 31 % des cas (vs. 71 % en 2012). Cette prescription hors AMM est encore très élevée, d'autant plus que d'autres travaux des centres d'addictovigilance montrent qu'elle peut être atteindre 50 % des prescriptions.

Conclusion

Cette enquête montre en 2013, un meilleur respect des règles de prescription des antalgiques stupéfiants et une diminution des indications hors AMM pour le fentanyl d'action rapide. Le fentanyl et la morphine sont toujours les antalgiques stupéfiants les plus prescrits avec une progression du sulfate de morphine. L'oxycodone est en 3^e position, de façon stable par rapport à 2012.

Le réseau des Centres d'addictovigilance remercie tous les pharmaciens ayant participé à l'enquête ASOS 13 et compte sur la participation des pharmacies tirées au sort pour la 14^{ème} enquête en juin 2014.

¹Coordonnées des centres d'addictovigilance et leur territoire de compétence disponibles sur www.addictovigilance.fr/